

Présentation du Pack Sport Personnel

Le pack sport personnel est une offre à destination du personnel de l'URCA et du personnel des établissements conventionnés avec l'URCA. Son tarif est fixé à 29€ pour l'année universitaire 2024-25 (ou 100€ pour les anciens personnels/retraités de l'URCA).

L'adhésion à celui-ci permet d'accéder à toutes les activités proposées par le SUAPS pour l'année universitaire en cours, sur les séquences hebdomadaires, les événements ponctuels et les sorties ou stages organisés par le SUAPS.

Les conditions d'obtention du pack sport personnel :

L'adhésion se fait en ligne ou physiquement au bureau du SUAPS.

- En ligne : réalisation de l'inscription via l'onglet « inscrivez-vous » sur le site du SUAPS et par le biais du bureau virtuel. Les personnels attestent avoir répondu à un questionnaire de santé qui les décharge de présenter un certificat médical de non-contre-indication aux pratiques physiques et sportives. Le paiement se fait également de manière dématérialisée lors de l'inscription générant ainsi une carte personnelle d'adhésion au SUAPS.

Dans le cas d'une réponse positive au questionnaire de santé, un certificat médical de non-contre-indication est à fournir obligatoirement afin d'accéder au paiement (ou de procéder à un règlement sur place) et d'obtenir la carte d'adhésion au SUAPS.

- Au bureau du SUAPS : présentation d'une attestation sur l'honneur en lien avec le questionnaire de santé ainsi que de la carte professionnelle ou tout autre justificatif de travail à l'URCA. Réalisation d'une carte d'adhésion après encaissement du paiement en ligne ou sur place.
- Pour les personnels des établissements conventionnés, la démarche reste à faire au bureau du SUAPS selon les mêmes conditions : règlement de la somme de 29 € et présentation d'une attestation relative au questionnaire de santé. (Ou certificat médical en cas de réponse positive) et justificatif de travail dans l'établissement conventionné.